

## 54 - Tourisme - Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2012

**M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur :** Dans le cadre de la troisième tranche d'attribution de subventions, deux structures universitaires et un organisme public organisant des congrès ont sollicité la Ville.

Après prise en compte des critères d'attribution (nombre de nuitées, nombre de congressistes, pertinence, rayonnement, visites guidées Ville, autofinancement, subventions des autres collectivités), il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

**- 500 € pour l'IUFM de Franche-Comté** qui a organisé les 24 et 25 mai 2012 un colloque «**Education et totalitarisme**».

Les pays d'Europe centrale ont connu au XX<sup>ème</sup> siècle une histoire marquée de guerres mondiales et totalitarisme, dont ils opèrent actuellement une sortie. Celle-ci est l'occasion d'un renouvellement de la pensée tant en éducation, en politique que sur le plan européen.

Ces deux journées furent consacrées à la question de l'éducation dans l'univers totalitaire et plus singulièrement dans les pays d'Europe centrale et orientale (Allemagne, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Albanie...).

Il s'agissait de faire un point sur l'avancement des travaux sur cette question et d'engager une réflexion sur l'éducation européenne qui se propose aujourd'hui aux pays sortis du totalitarisme comme aux autres. Cette réflexion devait mettre en relation histoire, philosophie, littérature, sociologie... pour penser les systèmes idéologiques, l'expérience de l'éducation et de la culture dans son rapport contradictoire et malheureux à ces systèmes, le rapport de l'individu moderne à l'histoire, la langue et le pouvoir...

100 participants étaient attendus à l'IUFM Fort Griffon dont 20 provenant de Hongrie, République Tchèque et Pologne.

**- 1 200 € pour l'ENSMM de Besançon** qui a organisé les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à l'ENSMM un congrès international : «**µControl<sup>12</sup> New Trend ans challenges in Modeling and Control of Micro/Nanosystems**»

Il s'agissait de la première édition de ce congrès qui n'a d'équivalent qu'en Australie. Il avait pour vocation de regrouper des chercheurs de renom dans le domaine de l'automatique et des microsystèmes sur les plans théorique et expérimental.

Les microsystèmes pour lesquels une précision ultime est nécessaire sont réputés difficiles à modéliser et à commander de par leur miniaturisation, des forces mises en jeu et de l'impact des facteurs environnementaux. Néanmoins la maîtrise de ces objets est cruciale dans l'assemblage de microcomposants électroniques, la biologie, la mise au point de nouveaux outils de mesure et d'analyse (microscope sur puce...)...

50 congressistes étaient attendus dont 50 % d'étrangers dans les locaux de l'ENSMM.

**- 3 000 € pour les Services de Dermatologie et de Chirurgie Maxillo-Faciale du CHU de Besançon.** Ils organisent un congrès «**2<sup>èmes</sup> journées Inter-Universitaires Franco-Marocaines de Dermatologie Médico-Chirurgicale**». Il aura lieu à Besançon les 5 et 6 juillet. Cette subvention sera à verser à l'Organisme InterUnec (191 rue de Belfort à Besançon) auquel les deux services du CHU ont confié la gestion financière du congrès.

L'objectif de ce congrès est de permettre aux professionnels de Casablanca et de Besançon de partager leurs connaissances, d'échanger et mieux comprendre les aspects médicaux, chirurgicaux et esthétiques de la peau et de créer de futures collaborations.

Les principaux thèmes abordés porteront sur le nez et le cuir chevelu.

Les organisateurs attendent 100 congressistes au Centre Diocésain.

En cas d'accord, la somme totale de 4 700 €, sera prélevée de la façon suivante : 1 700 € au chapitre 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires)

. 3 000 € au chapitre 65.95/65738.0089052 CS 10036 (congrès public).

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BODIN et M. GIRERD n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.*